

Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles : 39 030 F ;
 Ingénieurs des travaux agricoles : 36 197 F ;
 Chefs techniciens des services du ministère de l'agriculture :
 26 070 F ;
 Techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture :
 25 289 F ;
 Techniciens des services du ministère de l'agriculture (1^{er} grade) :
 24 248 F.

Art. 3. – L'arrêté du 29 avril 1996 fixant le taux de l'indemnité spéciale de fonctions allouée à certains agents du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation est abrogé.

Art. 4. – Le directeur général de l'administration au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1^{er} janvier 2000 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 2000.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
 JEAN GLAVANY

*Le ministre de l'économie,
 des finances et de l'industrie,*
 CHRISTIAN SAUTTER

*Le ministre de la fonction publique,
 de la réforme de l'Etat et de la décentralisation,*
 ÉMILE ZUCCARELLI

La secrétaire d'Etat au budget,
 FLORENCE PARLY

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret du 10 mars 2000 portant classement d'un site

NOR : ATEN0080008D

Par décret en date du 10 mars 2000, est classé parmi les sites du département de la Corrèze l'ensemble formé par les cascades de Gimel et les gorges de la Gimelle sur le territoire des communes de Chanac-les-Mines, de Gimel-les-Cascades et de Saint-Martial-de-Gimel (1).

(1) Le texte intégral de ce décret et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture de la Corrèze et aux mairies des communes de Chanac-les-Mines, de Gimel-les-Cascades et de Saint-Martial-de-Gimel.

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Décret du 13 mars 2000 chargeant une députée d'une mission temporaire

NOR : PRMX0004010D

Le Premier ministre,
 Vu la Constitution ;
 Vu l'article LO 144 du code électoral,

Décrète :

Art. 1^{er}. – Mme Christiane Taubira-Delannon, députée de la Guyane, est, dans le cadre des dispositions de l'article LO 144 du code électoral susvisé, chargée d'une mission temporaire auprès du secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 2000.

LIONEL JOSPIN

Arrêté du 7 mars 2000 portant affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG0070114A

Par arrêté du Premier ministre en date du 7 mars 2000, les administrateurs civils dont les noms suivent sont affectés dans les administrations de l'Etat désignées ci-après, à compter des dates mentionnées ci-dessous :

NOM ET PRÉNOMS	MINISTÈRE d'affectation	DATE D'EFFET
M. Bironneau (Jean-Claude).....	Intérieur	4 février 2000
M. Branly (Gérard).....	Intérieur	4 février 2000
M. Charbonniaud (Jean).....	Intérieur	4 février 2000
Mme Desprez (Colette).....	Intérieur	23 septembre 1999
M. Jonathan (Hervé).....	Intérieur	4 février 2000
Mme Laquière (Martine).....	Intérieur	4 février 2000
M. Le Deun (Raymond).....	Intérieur	4 février 2000
Mme Mauroy-Willaert (Patricia)....	Intérieur	22 septembre 1999
Mme Pierrot (Marcelle).....	Intérieur	4 août 1999
Mme Polve (Danièle).....	Intérieur	4 février 2000
M. Treffel (Jean-François).....	Intérieur	4 février 2000